



COMMUNIQUE DE PRESSE

N°005/HAC/SP/ 2018

LA HAUTE AUTORITE DE LA COMMUNICATION DESAPPROUVE LE CLASSEMENT DE LA GUINEE AU 104^{EME} RANG DANS LE RAPPORT SUR LA LIBERTE DE LA PRESSE

Conakry, le 03 mai 2018 - La Haute Autorité de la Communication, réunie en Session plénière le mercredi 02 mai 2018, a constaté avec étonnement le classement de la Guinée au 104^{ème} dans le rapport 2018 sur la Liberté de la presse publié par l'association *Reporters Sans Frontières*. L'institution de régulation des médias guinéens désapprouve totalement ce classement qui ne correspond aucunement à la réalité.

En Guinée, la liberté de la presse est consacrée par la Constitution et par une Loi Organique depuis plus d'un quart de siècle. Une liberté effective et totale. Le paysage médiatique guinéen est l'un des plus riches de la Sous-Région Ouest-Africaine. On compte des dizaines de titres de presse, une centaine de radios, 11 télévisions, quelque 200 sites internet d'information. La Loi L002 sur la Liberté de la presse est l'une des plus souples du continent. Les conditions de création d'une radio, d'une télévision, d'un journal ou d'un site internet d'information sont à la portée de tous.

Aucun journaliste n'a été menacé, arrêté ou emprisonné ces dernières années par les autorités guinéennes. De plus, les nombreux dérapages constatés dans les médias en termes de violation de la déontologie, de diffamation et d'injures visant les autorités publiques, ou d'atteinte à la sécurité de l'Etat ne donnent généralement lieu à aucune poursuite.

La Haute Autorité de la Communication rappelle que les autorités guinéennes octroient chaque année une subvention aux médias privés alors que la plupart d'entre eux ne sont pas en règle au regard des textes réglementaires et législatifs sur le fonctionnement des entreprises en République de Guinée.

La Haute Autorité de la Communication demande à *Reporters Sans Frontières* de mieux s'informer sur la réalité des médias guinéens en prenant contact avec tous les acteurs concernés : Gouvernement, Organe de régulation, Société civile, Associations de presse.

Elle invite les associations de presse et les journalistes guinéens à contribuer à la projection d'une image positive et réaliste de la Guinée.

Conakry, le 03 Mai 2018

Pour la Haute Autorité de la Communication

La Présidente



Mme Martine CONDE

Commandeur de l'Ordre National du Bénin